



Grève massive Les 23 & 24 mai Mobilisons-nous !



23 et 24 mai : Radio France massivement en grève

Mutuelle et prévoyance, point d'étape

CET ou Comment Enfumer les Travailleurs !



Rachida Dati va-t-elle réaliser le rêve fou du Président Macron : mettre aux ordres l'audiovisuel public ?

Le calendrier dément de la ministre de la Culture impose une réforme au triple galop : examen à l'Assemblée Nationale du projet de loi de réforme de l'audiovisuel public les 23 & 24 mai, création de la holding « France Médias » le 1er janvier 2025, puis fusion le 1er janvier 2026. Le tout sous la menace d'un financement incertain.

Et pendant ce temps, c'est la guerre du zèle entre Sibyle Veil et Delphine Ernotte, à celle qui donnera le plus de gages de loyauté aux injonctions gouvernementales. Le projet stratégique de notre Présidente impose des réorganisations désastreuses de nos modes de productions et une scission annoncée de France Bleu, alors que la RH multiplie les licenciements pour faire régner la peur dans les couloirs.

Le 30 avril dernier s'est ouverte la première séance de négociation sur les contrats frais de santé et prévoyance obligatoires.

Les contrats actuels, signés avec Audiens en 2019, s'achèvent le 31 décembre 2024.

Un nouvel appel d'offres à venir.

Le bilan du régime actuel montre des déficits importants, tant sur la santé que sur la prévoyance. Lors de sa négociation en 2019, les tarifs avaient été négociés sur une base très favorable du fait de la constitution d'un fond de réserve issu d'une sur-cotisation des adhérents sur le contrat précédent. Il avait été décidé d'utiliser ce fond sur les 5 années de contrat avec Audiens, permettant des cotisations inférieures de 23% à ce qu'elles auraient dû être. Cette réserve a été largement consommée et sera presque épuisée en décembre prochain.

Les uns après les autres, la direction dégomme les avantages acquis !

En 2017, la direction négociait un Compte Epargne Temps pour permettre aux salarié.e.s de stocker des jours de congés qu'ils-elles ne "pouvaient" pas prendre ou qu'ils-elles souhaitaient mettre de côté.

Ce CET pouvant permettre des projets aussi variés que prendre quelques congés supplémentaires pour profiter d'un long voyage, de financer quelques travaux dans la maison ou encore d'envisager de partir un peu plus tôt à la retraite.

En soit, l'idée du CET – en tant que dispositif à la main des salarié.e.s pour épargner des vacances – pourrait sembler intéressante, mais elle est aussi un piège. Piège dans lequel les directions de chaînes sont très facilement tombées en incitant ses employées à utiliser massivement le CET au prétexte de : "Tu ne peux pas partir maintenant parce que c'est bientôt" ...

[Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)

Tous nos articles sont disponibles sur notre site sudradiofrance.fr

Pour tous ces combats,
SUD Radio France reste
plus que jamais à vos côtés !
01.56.40.29.15

sud@radiofrance.com